

DEPARTEMENT DE
L'AUDE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

SMICTOM DE L'OUEST AUDOIS

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

DOMAINE :

SOUS DOMAINE :

OBJET :

Règlement Intérieur

Le nombre de
conseillers en service
est de 35

Rendue exécutoire

Convocation du
Comité en date du :
8 juillet 2019

Affichage en date du :
21 juin 2019

Publication de la
présente en date du :
21 juin 2019

Délibération n°
20190016

Séance du Comité Syndical du 8 juillet 2019 à 18 heures 30

L'an deux mille dix-neuf et le huit juillet à dix-huit heures trente

Le Comité Syndical du SMICTOM de l'Ouest Audois

Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances

Présidence de Monsieur Alain CARLES

Présents :

BROUSSE Michel, BROUSSE Christian, BRUNEL Christophe, CALMETTES Didier, CARLES Alain, CASSAN Renée, DARFEUILLE Jérôme, GALINER Alain, GIESE Peter, HENNEBELLE Jean-Luc, LOPEZ Frédéric, MARCOS Juan-Carlos, OURLIAC Christian, TANNEAU Gilles, TOURNIER Guy, VAREILLE Marie-Jeanne, VIDAL Pierre, YUS Joseph.

Absents remplacés :

ANTOINE Hervé remplacé par BOURRUST,
MORIN Didier remplacé par MAUREL,
PRADEL Christophe remplacé par RIVIERE Philippe

Absents excusés :

ALRIC Didier, ANDRIEU Catherine, ANDRIEU Francis, CALMON Régis, CAZENAVE Serge, DANJOU Jacques, DELRIEU Jean-Pierre, DE PRADIER D'AGRAIN Armand, GUILHEM Evelyne, GUY Raymond, JUIN Denis, RIOU Daniel, ROBERT Richard, ROUQUET Alain.

Secrétaire de séance :

HENNEBELLE Jean-Luc

Monsieur le Président rappelle que suite à des modifications concernant les professionnels nous devons mettre à jour le règlement intérieur des déchèteries.
Il précise que le règlement intérieur doit impérativement fixer : le fonctionnement et l'organisation des Espaces Ecologiques du SMICTOM de l'Ouest Audois.

LE COMITE SYNDICAL

Oui l'exposé de Monsieur le Président

Après en avoir délibéré

ADOPTE : le Règlement Intérieur dont lecture a été faite par Monsieur le Président qui organise le fonctionnement et le travail du Comité Syndical.

Voix pour : 21

Voix contre : 0

Abstention : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre

La convocation au Comité Syndical et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte du syndicat conformément aux articles 48 et 56 de la loi du 5 avril 1884.

Castelnaudary, le 11 juillet 2019

Le Président,


Alain CARLES

